**Notice «Assurances sociales»**

L’Office fédéral des assurances sociales (OFAS) informe dans son site Internet sur les diverses assurances sociales, en donnant un aperçu détaillé, regroupé par thèmes. Si vous ne disposez par d’accès à Internet, adressez-vous au service qui vous a fourni le présent manuel sous la forme papier ou à l’organe compétent d’exécution en matière d’AVS, d’AI ou de PC (v. ci-dessous à la fin de la présente notice).

Par le lien [http://www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info/index.html?lang=fr) vous parvenez à la **page d’accueil** et de là pouvez naviguer vers les thèmes suivants :

* Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
* Assurance-invalidité (AI)
* Allocations pour perte de gain (APG-allocations maternité)
* Prestations complémentaires (PC)
* Allocations familiales (AF)
* Autres assurances sociales (prévoyance professionnelle, assurance chômage,
 assurance maladie, assurance accidents, assurance militaire)
* International

ou, par le registre « Services », vous accéderez aux **mémenti**. Vous pouvez aussi atteindre ces derniers directement par le lien [www.ahv-iv.info/andere/00134.](http://www.ahv-iv.info/andere/00134/index.html?lang=fr)

Actuellement, plus de 50 mémenti peuvent être téléchargés. Ces mémenti comportant pour la plupart des titres pertinents donnent un aperçu des dispositions en vigueur, des cotisations aux assurances sociales, des prestations et des conditions pour les toucher ainsi que des procédures et délais pour les demander.

Pour vous en tant que mandataire privé, les mémenti suivants peuvent être intéressants:
(la liste qui suit ne se veut pas exhaustive):

1.01 Extrait de Compte Individuel (CI)

2.03 Cotisation des personnes sans activité lucrative à l’AVS, à l’AI et aux APG

3.01 Rente de vieillesse et allocation pour impotents de l’AVS

3.02 Moyens auxiliaires de l’AVS

3.04 Age flexible de la retraite

3.05 Versement de prestations AVS/AI/APG/PC/AF en mains de tiers

3.06 Calcul anticipé de la rente

3.07 Appareils auditifs de l’AVS

Feuille d’information 6e révision AI, premier volet (notamment sur l’introduction de la
 contribution d’assistance)

4.01 Prestations de l’assurance-invalidité (AI)

4.02 Indemnités journalières de l’AI

4.03 Moyens auxiliaires de l’AI

4.04 Rente d’invalidité de l’AI

4.06 La procédure dans l’AI

4.07 Véhicule à moteur de l’AI

4.08 Appareils auditifs de l’AI

4.09 Mesures d’adaptation d’ordre professionnel de l’AI

4.12 Détection et intervention précoces

4.13 Allocations pour impotents de l’AI

4.14 Contribution d’assistance de l’AI

5.01 Prestations complémentaires à l’AVS et à l’AI

5.02 Votre droit aux prestations complémentaires à l’AVS et à l’AI

6.01 Allocations pour perte de gains

6.02 Allocation de maternité

6.08 Allocations familiales

6.05 Assurance-accident obligatoire LAA

6.06 Obligation de s’affilier à une institution de prévoyance conformément à la LPP

6.07 Assurance maladie obligatoire – Réduction individuelle des primes

1.\* Modifications annuelles // \* = année (p. ex. 2014)

# Pour votre travail de mandataire privé, les listes des caisses de compensations/offices AI/organes d’exécution en matière de PC, etc. peuvent également vous être utiles. Vous y accéderez également par le registre « Services ». Ces organes peuvent aussi vous renseigner sur des questions particulières et vous fournir les mémenti nécessaires si vous ne disposez pas d’accès Internet.